

mardi 9 mai 2023

FOIRE AUX QUESTIONS

AVIS D'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2023-34-PH-01

POUR LA CREATION DE SEIZE (16) PLACES DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL
POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP (SAMSAH) PRESENTANT UN HANDICAP PSYCHIQUE
ET POUR ADULTES PRESENTANT UNE DEFICIENCE INTELLECTUELLE

Question 1 :

Pour les places de SAMSAH Handicap Psychique, le territoire visé est « Territoire Est de l'Hérault – Extrémité Est du Montpelliérain jusqu'au Lunellois ». Cela signifie-t-il qu'il inclut les 14 communes du Pays de Lunel ?

Réponse 1 :

S'agissant du territoire visé par l'offre dédiée aux adultes présentant un handicap psychique, une couverture de l'Est Héraultais est souhaitée afin de poursuivre le maillage du territoire et de compléter l'offre existante située à Montpellier et Béziers.

Le territoire ciblé comprend ainsi les communes situées à l'Est de Montpellier et inclut le Pays de Lunel. Le candidat précisera dans sa candidature la zone d'intervention assurée en concertation avec les services existants, au regard des besoins identifiés, de l'équipe pluriprofessionnelle et de l'organisation du SAMSAH envisagée.

Question 2 :

Nous souhaitons répondre aux 2 sous-projets (HP et TDI). Quelles seraient donc les modalités de dépôt dans ce cas ? Un seul dossier incluant une seule partie 1 puis 2 sous-dossiers pour la partie 2 ? Ou bien 2 projets distincts avec partie 1 et partie 2 ?

Réponse 2 :

En ce qui concerne le dépôt de votre candidature, son formalisme dépend de la nature de votre projet.

Si votre demande porte sur la création d'un SAMSAH via une réponse aux 2 sous-projets : votre dossier devra comporter une seule partie 1 et une partie 2 commune aux 2 sous-projets permettant d'identifier l'organisation du SAMSAH mais aussi les spécificités d'accompagnement des 2 publics ciblés par ce projet.

Si votre demande porte sur une extension de capacité d'un service existant : une seule partie 1 est nécessaire puis une seule partie 2 si le projet d'extension concerne un seul SAMSAH ou deux parties 2 si le projet porte sur 2 SAMSAH distincts par exemple.